



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Réunion sur la création du Sous-groupe de gestion et de supervision de la sécurité (SMO/SG) du Groupe de planification et de mise en œuvre du système d'aviation de la région Afrique - océan Indien (AASPG), Nairobi, Kenya.

24 – 25 avril 2025

Point 4 de l'ordre du jour - Création et mise en œuvre opérationnelle du Sous-groupe SMO

4.1 Approche orientée projets

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ
<p>La présente note de travail expose l'approche et les mécanismes d'identification et de mise en œuvre des projets du Sous-groupe de gestion et de supervision de la sécurité (SMO/SG) tels que définis dans le Manuel de procédures de l'AASPG et approuvés par les réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3 de la présente note de travail.</p>
<p>REFERENCE(S):</p> <ul style="list-style-type: none">• Rapport des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10• Manuel de procédures de l'AASPG
<p>Objectif (s) stratégique (s) connexe(s) de l'OACI :</p> <ul style="list-style-type: none">• A – Sécurité

1. INTRODUCTION

- 1.1. La réunion se rappellera que l'organigramme de la nouvelle entité née de la fusion de l'APIRG et du RASG-AFI et qui les remplace, à savoir le Groupe de planification et de mise en œuvre du système d'aviation de la région Afrique-océan Indien (AASPG), a été approuvé par la réunion extraordinaire de l'APIRG et du RASG-AFI tenue le 19 juillet 2024 à Libreville (Gabon).
- 1.2. La réunion se rappellera aussi que la première édition du Manuel de procédures de l'AASPG dont le but est de faciliter le fonctionnement efficient et efficace de l'AASPG, comme le stipule la Décision 6/02 des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10, a été approuvée par les réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10 tenues à East London (Afrique du Sud), du 4 au 8 novembre 2024.

- 1.3. Les réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10 ont aussi approuvé le programme de travail futur de l'AASPG et de ses organes auxiliaires, lui permettant ainsi de s'acquitter efficacement de ses missions telles que définies dans la Décision 6/11 des réunions APIRG/27 et RASG-AFI/10.
- 1.4. La présente note de travail examine l'approche basée sur les projets prescrite par le Manuel de procédures de l'AASPG et examine les mécanismes d'identification et de mise en œuvre des projets du Sous-groupe de gestion et de supervision de la sécurité (SMO/SG).

2. ANALYSE

- 2.1. Le Manuel de procédures de l'AASPG préconise une approche de gestion des projets à suivre dans la mise en œuvre des activités du SMO/SG. Les « projets » seront identifiés et exécutés par des équipes d'experts qui rendront compte au Sous-groupe SMO. Dans certaines circonstances, l'AASPG peut, s'il le juge nécessaire, accepter une équipe de projet qui ne relève pas du Sous-groupe, mais du Groupe lui-même par l'intermédiaire du Comité d'examen et de coordination des programmes (PRCC).
- 2.2. L'AASPG, ses organes auxiliaires, le Secrétariat de l'OACI, les États ou l'industrie de l'aviation civile, par l'intermédiaire de ses organes représentatifs, peut proposer un projet ou une activité à réaliser en tant que projet dans le cadre de l'AASPG. Toutes les propositions de projet sont soumises à l'approbation de l'AASPG. Toutefois, dans certaines circonstances, et pour éviter des retards inutiles dans les activités avec des implications cruciales sur le calendrier, le PRCC peut, avec l'aide du Secrétariat de l'OACI, approuver un projet au nom de l'AASPG.
- 2.3. Les propositions de projet présentées à l'AASPG pour approbation doivent être formulées suivant le modèle de conception des projets prescrit par le Manuel de procédures de l'AASPG.
- 2.4. Depuis 2016, sept projets ont été conçus et présentés au Comité directeur du Plan AFI qui les a approuvés, et ils sont actuellement mis en œuvre dans les domaines de la certification des aéroports, des recherches et du sauvetage (SAR), de l'évaluation des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) par les pairs, de la mise en œuvre du programme national de sécurité (PNS), de l'enquête sur les accidents et incidents d'aviation (AIG), des fondamentaux de la supervision de la sécurité (FSO) et de la gestion de l'information aéronautique (AIM), afin de mieux soutenir les États dans la mise en œuvre d'une supervision durable de la sécurité de l'aviation dans la région. Ces projets doivent être réadaptés aux besoins spécifiques des États, le cas échéant.
- 2.5. Afin de renforcer davantage la sécurité de l'aviation dans la région, de nouveaux projets ou de nouvelles activités sont proposés dans les domaines suivants pour examen par la réunion :
 - Élaboration/actualisation et mise en œuvre du Plan régional/national de sécurité de l'aviation
 1. Révision du RASP-AFI afin de l'aligner sur le GASP actuel.
 2. Élaboration et mise en œuvre des NASP.
 3. Système de collecte et de traitement des données sur la sécurité (établissement de la protection des données et des informations sur la sécurité).

- Gestion des systèmes sécurité.
- Suivi des conclusions et des décisions du Sous-groupe SMO liées à la sécurité

2.6. Les activités menées par les divers organes auxiliaires qui devraient être impactées par la fusion et la restructuration de l'APIRG et du RASG-AFI doivent, dans les meilleurs délais, être transformées en projets pour examen par l'AASPG, au moyen de la définition d'un plan de transition.

3. SUITE À DONNER PAR LA R2UNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) Examiner les propositions de projet énoncées dans la présente note de travail et proposer d'autres projets, s'il y'a lieu ;
- c) Prier instamment/exhorter les membres nouvellement désignés des équipes de projet à contribuer à l'élaboration des documents de projet pour examen par le PRCC; ainsi qu'à la révision et à la mise en œuvre des projets existants ;
- d) Demander au secrétariat d'envoyer une lettre aux États pour les inviter à désigner des experts pour soutenir les activités des équipes de projet ; demander à la réunion de l'AASPG d'inviter instamment les États à coopérer pour la mise en œuvre des projets du Sous-groupe SMO en mettant à disposition leurs experts désignés et en allouant d'autres ressources nécessaires, au besoin.

----- FIN -----